

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-
Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_2

↳ Décision modificative n° 1 pour le budget Camping Municipal de l'exercice 2026.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Guy BOUTLEUX, Mme Cécile DUQUESNE, M. Christophe CAILLIER, Mmes Marie-José
ROUSSEAU, Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR
MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER,
MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN,
M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENEAL,
Jean-Christophe GIRE, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Serge DEVIN a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
M. Arthur BOISLEUX a donné pouvoir à M. Christophe CAILLIER
Mme Valérie PROVIN a donné pouvoir à M. Didier SERGENT

Absent excusé sans procuration

M. Mehdi GHEZAL

Absente non excusée

Mme Sandrine BARDEAUX

A été nommé secrétaire de séance

M. Jean-Michel SAMUEL

SERVICE FINANCIER

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 20260429_8 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget Camping Municipal jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Camping Municipal ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	0.00	0.00
Total Investissement	0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	0.00	0.00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
633	2313	Autres immobilisations corporelles	- 3 000.00
TOTAL			0.00

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Michel SAMUEL.

#signature#